

التوبة - فرنسي

Le Repentir



جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالزلفي

هاتف: ٤٢٣٤٤٦٦ ٠١٦ . فاكس: ٤٢٣٤٤٧٧ ٠١٦

375

Le Repentir

التوبة – فرنسي



جمعية الدعوة والإرشاد ونوعية الجاليات بالزلفي

هاتف: 016 4234466 - فاكس: 016 4234477

Préparé par: Association de Prédication,
d'Orientation et de Sensibilisation des
Communautés d'Al-Zulfi

Tél.: 966 164234466 - Fax: 966 164234477

التوبة

أعدّه وترجمه إلى اللغة الفرنسية:

جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالزلفي

الطبعة الأولى: ١٤٤٨/٠٢

يسمح بطباعة الكتاب بدون إذن خطي

Le Repentir

التوبة

Louange à Allah, et que la prière et la paix soient sur le Messenger d'Allah. Cela dit :

Allah le Très-Haut a dit : {Quiconque agit mal ou fait du tort à lui-même, puis implore le pardon d'Allah, trouvera Allah Pardonneur et Miséricordieux.}

Le mérite du repentir :

Louange à Allah, et que la prière et la paix soient sur le Messenger d'Allah, sa famille et tous ses compagnons. Cela dit :

Un homme vint voir Ibrāhīm bin Adham — qu'Allah lui fasse miséricorde — et lui dit : « Je suis un homme qui commet des excès contre sa propre âme par les péchés, alors exhorte-moi. »

Ibrāhīm dit : « Si tu acceptes de moi cinq choses et que tu es capable de les appliquer, aucune désobéissance ne te nuira jamais. »

L'homme demanda : « Quelles sont-elles ? »

Ibrāhīm dit : « Si tu veux désobéir à Allah, alors ne mange pas de Sa subsistance ! »

L'homme dit : « Mais d'où vais-je manger alors que tout ce qui est sur terre provient de Sa subsistance ? »

Ibrāhīm dit : « Est-il convenable que tu manges de la subsistance d'Allah et que tu Lui désobéisses ? »

Il dit : « Non. Donne-moi la deuxième. »

Ibrāhīm dit : « Si tu veux désobéir à Allah, alors n'habite pas sur Sa terre. »

L'homme dit : « Celle-ci est encore plus difficile que la première. Où vais-je habiter ? »

Ibrāhīm dit : « Est-il convenable que tu manges de la subsistance d'Allah, que tu habites sur Sa terre, et que tu Lui désobéisses ? »

Il dit : « Non. Donne-moi la troisième. »

Ibrāhīm dit : « Si tu veux Lui désobéir, alors va dans un endroit où Il ne te voit pas. »

L'homme dit : « Où vais-je aller alors qu'Allah est parfaitement au courant de ce qui est secret et de ce qui est apparent ? »

Ibrāhīm dit : « Est-il convenable que tu manges de la subsistance d'Allah, que tu habites sur Sa terre, et que tu Lui désobéisses alors qu'Il te voit ? »

L'homme dit : « Non. Donne-moi la quatrième. »

Ibrāhīm dit : « Si l'Ange de la mort vient à toi pour saisir ton âme, dis-lui : "Accorde-moi un délai afin que je me repente et accomplisse de bonnes œuvres." »

L'homme dit : « Il ne l'acceptera pas de moi et ne m'accordera aucun délai. »

Ibrāhīm dit : « Si tu n'es pas capable de repousser la mort de toi-même afin de te repentir et de revenir (à Allah), comment peux-tu Lui désobéir ? »

L'homme dit : « Donne-moi la cinquième. »

Ibrāhīm dit : « Si les Anges du châtiment viennent à toi le Jour de la Résurrection pour t'emmener au Feu, n'y va pas avec eux. »

L'homme dit : « Ils ne me laisseront pas faire et ne l'accepteront pas de moi. »

Ibrāhīm dit : « Comment espères-tu donc le salut ? »

L'homme dit : « Cela me suffit. J'implore le pardon de mon Seigneur et je me repens à Lui. »

Allah a ordonné à tous Ses serviteurs croyants de se repentir, en disant : {Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.} [An-Nūr : 31].

Et Il a divisé les serviteurs en deux catégories : celui qui se repent, et celui qui est injuste envers lui-même. Il a dit — Gloire à Lui : {Et quiconque ne se repent pas, ceux-là sont les injustes.}

[Al-Hujurāt : 11].

Le besoin de l'homme de se repentir est permanent, car tout fils d'Adam est pécheur, et les meilleurs des pécheurs sont ceux qui se repentent, comme l'a dit le Messager ﷺ.

L'une des erreurs dans lesquelles tombent bien des gens est de prendre certains péchés à la légère : ils désobéissent à Allah nuit et jour, et certains d'entre eux minimisent le péché, le méprisent et n'y prêtent aucune attention.

Ibn Mas'ūd (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le croyant voit ses péchés comme s'il était assis au pied d'une montagne qu'il craint de voir s'effondrer sur lui, tandis que le pervers voit ses péchés comme une mouche qui passe sur son nez et qu'il chasse d'un simple geste de la main. »

Or le croyant doué de raison ne considère pas la petitesse du péché, mais plutôt la grandeur de Celui à qui il a désobéi.

Et comme l'homme n'est pas infailible, Allah le Très-Haut a ouvert à Ses serviteurs la porte du repentir et le leur a ordonné. Allah le Très-Haut dit : {Dis : "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux."} [Az-Zumar : 53].

Et il ﷺ a dit : « Celui qui se repent d'un péché est comme celui qui n'a pas commis de péché. » [Rapporté par Ibn Mājah].

Bien plus, lorsque le repentir est sincère, Allah transforme les mauvaises actions en bonnes actions. Le Très-Haut a dit : {Sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre ; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.} [Al-Furqān : 70].

Et l'une des plus grandes erreurs dans lesquelles tombe le musulman est de remettre le repentir à plus tard. Certains reconnaissent leur erreur et savent que l'acte qu'ils commettent est illicite, mais ajournent le repentir, alors que l'homme ne sait pas quand son terme viendra. C'est pourquoi l'homme doit s'empresse de se repentir de ses péchés, de même que le serviteur doit multiplier les demandes de pardon pour tous ses péchés, ceux qu'il connaît et ceux qu'il ignore.

Il doit s'empresse de se repentir de ses péchés, quelle que soit leur gravité. Il doit savoir qu'il n'y a pas de mécréance plus grande que de prétendre à la Seigneurie (divinité), et Pharaon avait dit à son peuple : {Ô notables, je ne connais pas pour vous d'autre divinité que moi.} Et malgré cela, Allah le Très-Haut lui a envoyé Son prophète Moïse pour l'inviter et lui ordonner de se repentir et de croire en Allah. Allah le Très-Haut dit : {Rends-toi auprès de Pharaon car il a outrepassé toute limite. (17) Et dis-

lui : "Voudrais-tu te purifier ? (18) Et que je te guide vers ton Seigneur afin que tu Le craignes ?" (19)} [An-Nāzi'āt : 17-19]. Si Pharaon avait répondu et s'était repenti, Allah lui aurait pardonné.

Ensuite, sache également que celui qui se repent d'un péché puis y retombe, il lui incombe de se repentir une nouvelle fois, et de continuer à répéter le repentir, peu importe le nombre de fois où ce péché ou un autre se répète de sa part, et de ne pas désespérer de la miséricorde d'Allah. D'après Anas (qu'Allah l'agrée), il a dit: J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : «Allah le Très-Haut a dit : "Ô fils d'Adam, tant que tu M'invoques et que tu places ton espoir en Moi, Je te pardonnerai ce que tu as fait sans M'en soucier. Ô fils d'Adam, si tes péchés atteignaient les nuages du ciel, puis que tu Me demandais pardon, Je te pardonnerai sans M'en soucier. Ô fils d'Adam, si tu venais à Moi avec l'équivalent (c'est-à-dire : la contenance) de la terre comme péchés, puis que tu Me rencontrais sans M'associer quoi que ce soit, Je t'apporterais l'équivalent en pardon." » Rapporté par Al-Tirmidhī.

Ainsi, parmi les gens, il y a celui qui désespère de la miséricorde d'Allah, et ce, en raison de la multitude de ses péchés et de ses désobéissances, ou parce qu'il s'est repenti une fois ou plus puis est retombé

dans le péché une nouvelle fois, pensant qu'Allah ne lui pardonnera pas. Il persiste alors dans les péchés et délaisse le repentir et le retour vers Allah. Et cela fait partie des plus grandes erreurs; car ne désespèrent de la miséricorde d'Allah que les gens mécréants. Allah le Très-Haut dit : {Dis : "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux."} [Az-Zumar : 53], et Il dit — Gloire à Lui : {Car seuls les gens mécréants désespèrent de la miséricorde (du réconfort) d'Allah.} [Yūsuf : 87].

Et parmi les gens, il y a celui qui délaisse le repentir de certains types de péchés par peur des paroles des gens, ou par peur de perdre, par son repentir, son rang dans la société où il vit, ou le travail qu'il exerce. Il oublie qu'il ira seul dans sa tombe, qu'il sera rassemblé vers son Seigneur et interrogé sur ses actes, et que ni untel ni untel parmi ceux qui le découragent et lui enjolivent les péchés ne lui seront d'aucune utilité. L'homme doit se rappeler que quiconque délaisse une chose pour Allah, Allah la lui remplace par quelque chose de meilleur.

Ensuite, parmi les gens, il y a celui qui persiste dans les péchés, et lorsqu'on les lui interdit, il dit : « Allah

est Pardonneur et Miséricordieux. » Il ne fait aucun doute que ceci est une ignorance, une stupidité et un égarement de la part de Satan pour certaines personnes, car la miséricorde d'Allah est destinée aux bienfaisants et non aux malfaisants qui s'obstinent dans les péchés. Allah le Très-Haut dit : {La miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants.}

[Al-A' rāf : 56].

De plus, Allah — Puissant et Majestueux —, malgré Son pardon et Sa miséricorde, est sévère en châtiment, comme le Très-Haut l'a dit : {Informe Mes serviteurs que c'est Moi le Pardonneur, le Très Miséricordieux, et que Mon châtiment est bien le châtiment douloureux.} [Al-Hijr : 49-50].

Les conditions du repentir :

Le repentir sincère comporte des conditions, que les savants ont déduites des versets et des hadiths, parmi lesquelles :

Premièrement : Cesser immédiatement le péché.

Deuxièmement : Éprouver du regret pour ce qui est passé.

Troisièmement : Avoir la ferme résolution de ne plus jamais retourner à ce péché.

Quatrièmement : Restituer les droits à ceux qu'il a lésés (opprimés), ou leur demander pardon. Le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui a commis une injustice envers son frère dans ses biens ou son honneur, qu'il s'en acquitte (lui demande pardon) aujourd'hui, avant qu'il n'y ait plus ni dinar ni dirham, mais seulement des bonnes et des mauvaises actions. » [Rapporté par Al-Bukhārī]. Cependant, pour celui qui est incapable de restituer les droits après avoir fait des efforts, le pardon d'Allah est espéré.

Et parmi les droits :

A. Les droits financiers : Ils consistent à les restituer à leur propriétaire par n'importe quel moyen, ou à s'en acquitter auprès de lui (c'est-à-dire lui demander pardon). S'il ne connaît pas le propriétaire, ou s'il l'a cherché sans le trouver, ou s'il a oublié la quantité de ce qu'il lui a pris, il l'estime et le donne en aumône en son nom.

B. Les droits corporels : Le repentir consiste à permettre à l'ayant droit de recouvrer son droit, soit par une compensation financière, soit par la loi du talion, soit par le pardon. Et s'il ne connaît pas l'ayant droit, il fait l'aumône en son nom et invoque en sa faveur.

C. Les injustices liées à l'honneur : Comme le fait que l'injustice soit une médisance, une diffamation, un colportage, ou le fait de semer la discorde entre les gens. Il doit alors demander pardon à celui qu'il a offensé, réparer ce qu'il a corrompu dans la mesure du possible, et également invoquer en sa faveur.

Parmi les types de repentir :

1. Le repentir du meurtrier : Le meurtrier volontaire a trois droits (à respecter).

Premièrement : Le droit d'Allah le Très-Haut. Son accomplissement se fait par un repentir sincère et le regret profond de ce crime immense.

Deuxièmement : Le droit des héritiers. Son accomplissement se fait en se livrant à eux, afin qu'ils prennent leur droit soit par la loi du talion, soit par le prix du sang, soit par le pardon.

Troisièmement : Le droit de la victime. Il est impossible de le satisfaire dans ce bas-monde. Mais si le repentir du meurtrier est sincère et qu'il se livre à la famille de la victime, alors Allah l'en déchargera et compensera la victime le Jour de la Résurrection par un bien venant de Sa part, Puissant et Majestueux.

2. Le repentir de l'usurier : Il consiste à délaisser l'usure, à avoir la ferme résolution de ne plus y retourner, et à regretter ce qui s'est passé comme transactions usuraires. Quant à l'argent que l'usurier a perçu par l'usure, les gens de science ont divergé sur son jugement. Cependant, Ibn Taymiyyah, Ibn Sa' dī et Ibn 'Uthaymīn sont d'avis que l'usurier peut conserver l'argent qu'il a perçu auparavant par l'usure avant de se repentir, et il ne lui est pas

obligatoire de s'en séparer. Mais il doit délaissier ce qu'il n'a pas encore perçu de l'argent de l'usure. La preuve de cela est la parole du Très-Haut : {Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'usure. Celui à qui parvient une exhortation de son Seigneur et qui s'abstient, à lui ce qui est passé, et son affaire dépend d'Allah.} [Al-Baqarah : 275].

Le repentir sincère :

Pour que le repentir soit accepté, il est indispensable qu'il soit voué exclusivement à Allah.

Ainsi, n'est pas appelé repentant celui qui délaisse le péché parce qu'il affecte sa réputation ou sa position au travail.

N'est pas appelé repentant celui qui délaisse le péché par crainte pour sa santé, comme celui qui délaisse la fornication par peur des maladies, ou autre.

N'est pas appelé repentant celui qui délaisse le vol parce qu'il n'a pas pu voler, ou par peur du gardien, ou autre chose semblable.

N'est pas appelé repentant celui qui délaisse la consommation d'alcool ou l'usage de drogues à cause de sa faillite.

N'est pas non plus appelé repentant celui qui est incapable de commettre le péché pour une raison indépendante de sa volonté.

Il faut également que le repentant ressente la laideur du péché. Cela signifie que le repentir valide ne peut s'accompagner d'un sentiment de plaisir et de joie en se remémorant les péchés passés, ni que le repentant souhaite y retourner à l'avenir.

Il est également nécessaire de se débarrasser des choses illicites présentes, comme les substances

enivrantes, les instruments de divertissement, ou les images et films interdits, ainsi que de se séparer des mauvaises fréquentations qui l'aident à commettre des péchés. Les mauvais compagnons se maudiront les uns les autres le Jour de la Résurrection, c'est pourquoi le repentant doit s'en séparer s'il est incapable de les appeler (à la vérité) et de les réformer. Satan peut embellir à certains repentants le fait de retourner vers leurs mauvais compagnons sous prétexte de les inviter (à la religion), alors qu'il est faible et incapable de les influencer, et cela sera la cause de son retour aux péchés. Il doit plutôt choisir à leur place de bonnes fréquentations qui l'aideront à faire le bien et l'y guideront.

Des choses qui aident au repentir :

1. La sincérité envers Allah — Puissant et Majestueux : C'est le moyen le plus bénéfique pour délaisser les péchés. Si le serviteur est sincère envers son Seigneur et véridique dans sa demande de repentir, Allah l'y aidera et écartera de lui ce qui le détourne du repentir.

2. La lutte contre soi-même : Si l'homme lutte contre lui-même pour délaisser les désobéissances, Allah l'aidera. Le Très-Haut a dit : {Et quant à ceux qui luttent pour Notre cause, Nous les guiderons assurément sur Nos sentiers. Et Allah est certes avec les bienfaisants.} [Al- 'Ankabūt : 69].

3. Se rappeler de l'au-delà : Si l'homme se rappelle la brièveté de ce bas-monde et la rapidité de sa disparition, ainsi que les divers délices de l'au-delà réservés à ceux qui obéissent, et la dureté du châtiment pour ceux qui désobéissent, cela constituera l'un des plus grands obstacles pour ne pas tomber dans les péchés.

4. S'occuper à des choses utiles, et éviter la solitude et le temps libre : Car le temps libre est l'une des causes principales de la chute dans les péchés. Si l'homme s'occupe de ce qui lui est utile dans sa

religion et sa vie mondaine, il ne trouvera pas l'occasion de tomber dans le vice.

5. S'éloigner des tentations et de ce qui rappelle le péché : Il s'éloigne de tout ce qui suscite les motifs du péché, et s'éloigne de tout ce qui attise ses désirs comme le fait de regarder des films, d'écouter des chansons indécentes, et de lire de mauvais livres et des magazines immoraux.

6. Fréquenter les gens de bien et s'éloigner des gens de mal : Fréquenter les gens de bien aide à accomplir le bien, encourage l'homme à prendre exemple sur les gens vertueux, et préserve de la corruption.

7. L'invocation : C'est l'un des remèdes les plus bénéfiques, et l'invocation est l'arme du croyant, ainsi que l'un des moyens les plus puissants par lesquels les besoins sont satisfaits. Allah le Très-Haut dit : {Et votre Seigneur a dit : "Invoquez-Moi, Je vous exaucerai."} [Ghāfir : 60]. Et Il dit — Gloire à Lui : {Invoquez votre Seigneur en toute humilité et en secret.} [Al-A'raf : 55]. Et Il dit — Gloire à Lui : {Et quand Mes serviteurs t'interrogent à Mon sujet, Je suis tout proche : Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque quand il M'invoque. Qu'ils répondent donc à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés.} [Al-Baqarah : 186].

Les expiations des péchés :

Il fait partie de la miséricorde d'Allah le Très-Haut envers Ses serviteurs que certaines des adorations qu'Il leur a prescrites comportent des expiations pour les petits péchés. Parmi ces expiations :

1. Les cinq prières : Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Que penseriez-vous si une rivière abondante coulait devant la porte de l'un de vous, et qu'il s'y lavait cinq fois par jour, resterait-il quelque chose de sa saleté ? » Ils dirent : « Non, ô Messager d'Allah. » Il dit : « Il en est de même pour les cinq prières, par elles Allah efface les péchés et les fautes. » [Rapporté par les gens des *Sunan*].

2. La prière du vendredi : Il a dit ﷺ : « Celui qui fait ses ablutions et les accomplit parfaitement, puis se rend à la prière du vendredi, écoute (le sermon) et se tait, ses péchés commis entre ce vendredi et le suivant lui seront pardonnés, ainsi que trois jours supplémentaires... » [Rapporté par Muslim].

3. Le jeûne de Ramadan : Il a dit ﷺ : « Quiconque jeûne le mois de Ramadan avec foi et en espérant la récompense d'Allah, ses péchés passés lui seront pardonnés. » [Al-Bukhārī et Muslim].

4. Le Pèlerinage : Il a dit ﷺ : « Quiconque accomplit le pèlerinage sans commettre d'actes obscènes ni de perversité, revient de ses péchés comme le jour où sa mère l'a mis au monde. » [Rapporté par Al-Bukhārī et Muslim].

5. Le jeûne du jour d'Arafat: Il a dit ﷺ : «Le jeûne du jour d'Arafat expie les péchés de l'année précédente et de l'année à venir.» [Rapporté par Aḥmad].

6. Les épreuves et les maladies : Le Messenger ﷺ dit : « Il n'est pas une fatigue, une maladie, un souci, une tristesse, un préjudice ou une affliction qui atteint le musulman, jusqu'à l'épine qui le pique, sans qu'Allah n'expie par cela une partie de ses péchés. » [Rapporté par Al-Bukhārī et Muslim], et il a dit ﷺ : « Quiconque Allah veut du bien, Il l'éprouve. » [Rapporté par Al-Bukhārī].

7. La demande de pardon : L'un des plus grands moyens par lesquels Allah expie les péchés est la demande de pardon. Allah le Très-Haut a dit : {Allah n'est pas tel à les châtier alors que tu es au milieu d'eux. Et Allah n'est pas tel à les châtier alors qu'ils demandent pardon.} [Al-Anfāl : 33]. Et il a dit ﷺ : « Bienheureux est celui qui trouve dans son registre de nombreuses demandes de pardon. »

[Rapporté par Ibn Mājah et Al-Bayhaqī].

Questions et Réponses :

Question : Je veux me repentir mais mes péchés sont très nombreux, et je ne sais pas si Allah me pardonnera tout ce que j'ai fait durant les années passées ?

Réponse : Allah le Très-Haut dit : {Dis : "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux."} [Az-Zumar : 53]. Et Allah le Très-Haut dit dans le hadith divin : « Ô fils d'Adam, tant que tu M'invoques et que tu places ton espoir en Moi, Je te pardonnerai ce qui émane de toi sans M'en soucier. Ô fils d'Adam, si tes péchés atteignaient les nuages du ciel, puis que tu Me demandais pardon, Je te pardonnerai sans M'en soucier. Ô fils d'Adam, si tu venais à Moi avec l'équivalent (c'est-à-dire : la contenance) de la terre comme péchés, puis que tu Me rencontrais sans M'associer quoi que ce soit, Je t'apporterais l'équivalent en pardon. »

[Rapporté par Al-Tirmidhī].

Bien plus, la générosité d'Allah — Puissant et Majestueux — envers Ses serviteurs est bien plus grande que cela. En effet, pour celui dont le repentir est sincère, Allah transforme ses mauvaises actions passées en bonnes actions, comme le Très-Haut a dit : {Sauf celui qui se repent, croit et accomplit une

bonne œuvre ; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes.} [Al-Furqān : 70].

Question : Je veux me repentir, mais mes mauvaises fréquentations ne me laissent pas tranquille, et je ressens de la faiblesse. Que dois-je faire ?

Réponse : Il est indispensable de faire preuve de patience et de persévérer dans le repentir. Ceci fait partie de l'épreuve afin de distinguer celui qui est sincère dans son repentir des autres. Mais il faut prendre garde à ne pas leur obéir. Allah le Très-Haut dit : {Sois donc patient, car la promesse d'Allah est vérité. Et que ceux qui ne croient pas avec certitude ne t'ébranlent pas !} [Ar-Rūm : 60].

Et l'homme doit se rappeler que les mauvaises fréquentations essaieront par tous les moyens de le faire revenir vers eux, puis, une fois qu'ils connaîtront sa sincérité et sa force sur la vérité, ils le laisseront tranquille.

Question : Je veux me repentir, mais mes anciens amis me menacent d'exposer mes fautes au grand jour. Ils ont des photos et des documents, et je crains pour ma réputation. Que dois-je faire ?

Réponse : Premièrement, lutte contre les alliés de Satan, et sache que la ruse de Satan est faible.

Ensuite, sache que si tu cèdes à eux, ils obtiendront encore plus de preuves contre toi, et tu seras le perdant du début à la fin. Mais place ta confiance en Allah et dis : « Allah me suffit, et Quel excellent Protecteur ! » (*Hasbiya Allahu wa ni'ma al-Wakil*).

Et le Messager d'Allah ﷺ, lorsqu'il craignait un peuple, disait : « Ô Allah, nous Te plaçons face à eux, et nous cherchons refuge auprès de Toi contre leurs maux. » [Rapporté par Aḥmad et Abū Dāwūd].

Il est vrai que la situation est difficile, mais Allah est avec les pieux, Il ne les abandonne pas. Voici cette histoire qui est le meilleur témoin de l'aide d'Allah envers les pieux :

Il s'agit du compagnon Marthad bin Abī Marthad, qui faisait fuir clandestinement les musulmans opprimés de La Mecque vers Médine. Il y avait à La Mecque une prostituée nommée 'Anāq, qui était son amie. Il avait promis à un homme de le transporter à Médine. Marthad dit : « Je suis venu jusqu'à arriver à l'ombre d'un mur par une nuit de pleine lune. 'Anāq est arrivée et m'a aperçu. Lorsqu'elle s'est approchée, elle m'a reconnu et a dit : "Viens, passons la nuit ensemble." J'ai dit : "Ô 'Anāq, Allah a rendu la fornication illicite." Elle a dit : "Ô peuple ! Cet homme transporte vos prisonniers !" Il dit : "Huit hommes m'ont alors poursuivi, jusqu'à ce que j'atteigne une grotte et y entre. Ils sont venus jusqu'à se tenir au-

dessus de ma tête, mais Allah les a rendus aveugles à ma présence. Puis ils sont repartis. Je suis alors retourné vers mon compagnon et je l'ai transporté à Médine." »

C'est ainsi qu'Allah défend les croyants et les repentants.

Ensuite, si ce que tu crains est découvert, et que la situation nécessite une explication, clarifie ta position aux autres et dis : « Oui, j'étais pécheur, puis je me suis repenti à Allah. » Et rappelle-toi que le véritable scandale est celui qui aura lieu devant Allah le Jour de la Résurrection, et devant l'ensemble de la création parmi les anges, les djinns et les hommes.

Question : Je tombe dans le péché puis je m'en repens, ensuite mon âme prend le dessus et j'y retourne ! Mon premier repentir est-il alors annulé, et est-ce que je conserve le fardeau du premier péché ainsi que du dernier ?

Réponse : Celui qui se repent d'un péché, Allah accepte son repentir. S'il y retourne une nouvelle fois, il devient comme celui qui a commis une nouvelle désobéissance dont il doit se repentir, mais son premier repentir reste valide.

Question : Le repentir d'un péché est-il valide alors que je persiste dans un autre péché ?

Réponse : Le repentir d'un péché est valide même si l'on persiste dans un autre péché, à condition qu'il ne soit pas de la même nature. Par exemple, s'il se repent de l'usure mais ne se repent pas de la consommation d'alcool, alors son repentir de l'usure est valide. Mais quiconque se repent de la consommation d'alcool tout en persistant dans l'usage de drogues, ou se repent de la fornication avec une femme tout en persistant dans la fornication avec une autre femme, alors ce repentir n'est pas valide.

Question : J'ai délaissé certaines obligations par le passé, parmi lesquelles des prières, le jeûne et l'aumône légale. Que dois-je faire ?

Réponse : Quant à la prière, son rattrapage n'est pas obligatoire, mais elle est compensée par un repentir sincère, par son assiduité (le fait de la préserver) et par la multiplication des demandes de pardon, afin qu'Allah passe outre cela.

Quant à celui qui a délaissé le jeûne, s'il était musulman au moment où il l'a délaissé, il lui est alors obligatoire de le rattraper, tout en nourrissant un pauvre pour chaque jour délaissé.

Quant à l'aumône légale, il est obligatoire de s'en acquitter.

Question : J'ai volé de l'argent à des gens, puis je me suis repenti à Allah, mais je ne connais pas leurs adresses.

Réponse : Il t'incombe de les chercher dans la mesure de tes capacités. Si tu les trouves, verse-leur ce que tu leur as pris. Si le propriétaire des biens est mort, l'argent est remis aux héritiers. Et si tu ne les trouves pas malgré des recherches sérieuses, fais aumône de cet argent en leur nom, avec l'intention que la récompense leur revienne, même s'ils étaient mécréants ; car Allah les récompense dans ce bas-monde et ne leur donne rien dans l'au-delà.

Question : Je suis tombé dans l'acte de la fornication, comment puis-je me repentir ? Et si la femme tombe enceinte, cet enfant sera-t-il le mien ?

Réponse : Si la fornication a eu lieu avec le consentement et l'accord de la femme, il ne t'incombe alors rien d'autre que le repentir. L'enfant ne te sera pas affilié, et tu n'as pas d'obligation de subvenir à ses besoins, car c'est un enfant issu de la fornication, et un tel enfant est affilié à sa mère.

Il n'est pas permis au repentant d'épouser cette femme uniquement pour cacher le scandale. Quant au cas où l'homme et la femme se repentent sincèrement, il n'y a pas de mal à ce qu'il l'épouse après s'être assuré de la vacuité de son utérus (qu'elle n'est pas enceinte).

En revanche, si l'acte sexuel était un viol de la femme et une contrainte exercée sur elle, dans ce cas, l'homme doit lui verser une dot d'équivalence en compensation du préjudice qu'il lui a causé, et se repentir sincèrement, tout en subissant l'application de la peine légale si l'affaire parvient aux autorités.

Question : Je me suis mariée avec un homme pieux alors que j'avais commis des actes qui ne plaisent pas à Allah avant le mariage. Que dois-je faire ?

Réponse : Il t'incombe de te repentir sincèrement, et tu n'as pas l'obligation d'informer ton époux de ce que tu as fait.

Question : Qu'incombe-t-il à celui qui se repent de l'acte abominable de la sodomie ?

Réponse : Il incombe à l'actif et au passif un immense repentir. En effet, il n'est pas connu qu'Allah ait abattu autant de types de châtiments sur une communauté comme Il l'a fait pour le peuple de Loth, en raison de la monstruosité de leur crime. Certes, Il a :

1. Saisi leur vue, de sorte qu'ils sont devenus aveugles.
2. Ensuite, Il a envoyé contre eux le Cri.
3. Puis, Il a extirpé leurs demeures, les a élevées jusqu'au ciel, puis les a renversées.

4. Enfin, Il a fait pleuvoir sur eux des pierres d'argile cuite empilées, les détruisant ainsi tous.

C'est pourquoi le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui que vous trouvez en train d'accomplir l'acte du peuple de Loth, tuez l'actif et le passif. » [Rapporté par Abū Dāwūd, Al-Tirmidhī et Ibn Mājah].

Il est donc impératif pour quiconque a commis un tel acte de se repentir sincèrement et de multiplier les demandes de pardon auprès d'Allah.

En conclusion, rappelle-toi, mon frère bien-aimé, qu'Allah est plus miséricordieux envers Ses serviteurs qu'une mère envers son enfant. Celui qui est sincère dans son repentir, Allah accepte son repentir, et la porte du repentir est ouverte, elle ne se ferme pas. Que la prière d'Allah soit sur Muḥammad, sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Louange à Allah par la grâce de qui s'accomplissent les bonnes œuvres.